

Paul VI ne fait que reprendre l'enseignement de son prédécesseur, Jean XXIII, qui avait averti les pouvoirs publics que les difficultés de résoudre le problème démographique «ne doivent pas être résolues par le recours à des méthodes qui soient indignes de l'homme et qui trouvent leur explication dans une conception purement matérialiste de l'homme lui-même et de la vie». (Mater et Magistra).

Monsieur l'Orateur, lorsque, dans un pays riche comme le nôtre, un pays qui ne sait que faire de ses surplus de production, on nous propose un projet de loi visant à favoriser le meurtre en masse, il est opportun, je crois, de nous poser des questions et de faire une analyse sérieuse des massacres précédents.

Rappelons-nous le meurtre de tous les premiers-nés des familles égyptiennes. En Palestine, à l'époque de la naissance du Christ, on a massacré les saints Innocents dans l'espoir de tuer l'Enfant-Dieu. Sous le règne de Néron, des milliers de citoyens sont massacrés. Dans l'Île Chypre, en Grèce et en Égypte, c'est par millions que les habitants sont exterminés. En 1918, en Hongrie, au cours d'une période de trois mois, 30,000 personnes étaient massacrées. En Russie, vers la même époque, 2 millions d'évêques, de prêtres, d'officiers de l'armée, de policiers, de bourgeois, d'instituteurs, d'ingénieurs, d'ouvriers, de cultivateurs ont été massacrés dans l'espace de 18 mois, tandis qu'au cours des mêmes années, la famine provoquée par ces désordres en faisait mourir 30 millions. Et depuis 18 ans, n'est-ce pas un massacre du même genre qui a coûté la vie à 12 millions de Chinois?

Ayant à la mémoire tous ces faits et examinant les antécédents du député de Mont-Royal (M. Trudeau), maintenant premier ministre, je me demande si le gouvernement actuel, avec ses lois odieuses sur le divorce, l'avortement et l'homosexualité, ne serait pas un instrument au service d'un terrible complot contre notre civilisation. Par ailleurs, si ce n'est pas le cas, il faut en conclure que le bill omnibus doit être divisé afin de fournir à chaque député l'occasion de voter selon ses convictions religieuses et selon sa conscience.

Le député, de son côté, doit prendre ses responsabilités de chrétien, sans oublier qu'il doit la vie à un Être suprême et qu'il doit lui plaire plutôt qu'aux hommes, dût-il mettre en jeu son avenir et celui de son parti.

Avant de terminer mes remarques, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que les conséquences de ce bill doivent être analysées

[M. Godin.]

dès maintenant. Ou bien on se laisse submerger par une vague de dépravation, ou bien on se décide à prendre ses responsabilités.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je profiterai des quelques minutes à ma disposition pour exprimer certaines opinions à l'égard d'un bill aussi discuté que discutable.

Depuis quelques mois, il m'est arrivé de lire ou d'écouter certains discours prononcés dans cette enceinte et de me rendre compte de l'attitude du gouvernement actuel. Je pense normal que nous appuyions certaines lois, quand nous jugeons qu'elles auront des effets avantageux pour la population. Si nous étudions ce bill avec autant d'ardeur, c'est qu'il est très important. On a dit beaucoup de choses, mais, pour ma part, je serai bref dans mes commentaires. Je ne veux pas répéter tous les chiffres qui ont été mentionnés depuis le début de ce débat. Mais lorsqu'on traite d'un bill qui entraîne autant d'amendements importants au Code criminel, comme les loteries, le port d'armes, l'avortement, l'homosexualité, et qu'on nous demande de l'adopter en bloc, je me demande comment nous pouvons le faire consciencieusement et en toute justice. Comment voter librement sur des sujets aussi divers et aussi discutables?

Nous avons réclamé, comme d'autres, une liberté au niveau des députés. Nous avons demandé la division du bill et nous croyons toujours que chaque député devrait être libre de voter selon sa conscience. On ne peut sûrement pas demander à des députés qui sont de mentalité différente de penser de la même façon. Comme ce bill concerne beaucoup de sujets, je suis d'avis qu'on doit exercer le plus grand respect à l'égard de chaque député, et ce respect nous commande d'inviter ou d'offrir au député cette liberté de conscience.

Je sais parfaitement bien qu'à cause de leur engagement envers leur parti, plusieurs députés se sentiront mal à l'aise, lorsque viendra le temps d'adopter ce bill. On ne dira pas qu'on les oblige, mais on les obligera quand même à se trouver des raisons pour ne pas différer d'opinion avec le très honorable premier ministre et de placer le parti dans une situation difficile.